

FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI) AVEC SCAPHANDRE

► Programme de Formation

- Définition d'une atmosphère non respirable.
 - Les contraintes au port de l'ARI.
 - Présentation du matériel.
- L'ARI.
- Le Scaphandre.
- Les règles avant l'engagement :
- Les démarches administratives.
- Vérification (RAPACE).
- Familiarisation avec l'appareil (statique en salle).
 - Les règles pendant l'engagement.
 - Les règles après l'engagement.
- Décontamination.
- Entretien et maintenance.
- Désinfection - Contrôle - Remplacement des bouteilles et stockage.

- Mise en œuvre sur le terrain :
- Montage de l'appareil.
- Vérification du matériel.
- Évolution en binôme sous ARI.
- Évaluation de la capacité à travailler sous ARI, puis sous ARI et le Scaphandre.
- Évaluation du contrôleur extérieur.

IMPORTANT:



À l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire.

L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise. »

► Modalités de Formation

- Durée :** 1 jour minimum, suivant le besoin client.
- Nombres de participants :** 2 à 5 personnes maximum.
- Encadrement :** 1 formateur.
- Matériel partie théorique :**
- Ordinateur.
 - Vidéoprojecteur.
- Matériel partie pratique :**
- 5 Masques.
 - 10 Bouteilles d'air.
 - 10 appareils respiratoires isolants à circuits ouverts.
 - 3 Scaphandres.



FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI) AVEC SCAPHANDRE

► Modalités de Formation

Lieux : Dans votre établissement ou pris en charge par

Sodex Formation :

-Une salle de réunion pour la théorie le matin.

-Un site sans dangers pour la pratique.

Formalités : Établissement d'une convention de formation.

Attestation : Attestation de formation.

Pré-requis : Les stagiaires doivent médicalement être aptes.

Option : Générateur de fumée.

Mise en œuvre :

- Théorie (30%) :

- Les atmosphères non respirables.
- L'Appareil Respiratoire Isolant avec adduction d'air.
- Avant l'engagement.
- Pendant l'engagement.
- Après l'engagement.
- L'entretien et le reconditionnement.

- Pratique (65%) :

- Manipulation.
- Évaluation pratique.

- Débriefing (5%).



FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI) AVEC SCAPHANDRE



• OBJECTIFS :

Connaitre l'appareil respiratoire isolant, son fonctionnement et les règles de sécurité.

Évaluer la capacité a travaillé avec un ARI.
Intervenir en sécurité avec un ARI sous le scaphandre.

• PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne ayant à effectuer une intervention dans un milieu pauvre en oxygène ou dans un environnement toxique.

Entreprises chimiques , pétrolières ,d'assainissements, de laboratoires, services d'incendie et de protection.

• PRÉ-REQUIS :

Les stagiaires doivent étres médicalement apte.

